

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, alinéa 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à la protection et la gestion de l'eau, le public est informé par affichage à la maison communale **pendant 15 jours** que;

L'Administration des services techniques de l'agriculture - ASTA - Diekirch a introduit pour le compte de Madame Sandra Molitor, une demande d'autorisation relative à un remplacement d'un passage en tuyaux DN600 vétuste par un ponceau en béton sur le cours d'eau «Rénkebaach» près de Basbellain.

Le dossier est enregistré sous le numéro EAU-AUT-26-0207.

Troisvierges, le 5 mars 2026

le bourgmestre

signé Edy Mertens

pour le secrétaire

Transmis en copie par courrier électronique à l'Administration de la Gestion de l'Eau, 1, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, suite à sa lettre du 3 mars 2026, no. dossier EAU-AUT-26-0207.

Troisvierges, le 5 mars 2026

le bourgmestre

signé Edy Mertens

pour le secrétaire

(enlever le 23.03.2026)